



Pusy-Épenoux, le 6 août 2020

NOTE D'INFORMATION N° 4

Un arrêté portant limitation provisoire des usages de l'eau de niveau 1 « alerte » a été pris le 20 juillet 2020. **Au vu de la situation hydrologique actuelle et des prévisions météorologiques, il a été décidé de prendre un arrêté préfectoral de niveau 2 « alerte renforcée » N° 70-2020-08-04-003 du 04 août 2020 (affichage en mairie).**

Il est donc rappelé à chacun la nécessité d'être vigilant et de restreindre tout gaspillage d'eau, notamment :

- en limitant les prélèvements d'eau pour préserver les écoulements des rivières et l'écosystème qu'elles abritent ;
- en évitant les usages non indispensables et en différant les travaux quand cela est possible (terrasses, toitures et façades) ;
- et plus généralement en adoptant un comportement responsable et économe en eau.

Le Maire et le Conseil Municipal,